# Règlement Tournoi National Poussins (Limoges CSP) du 15 et 16 Avril 2017

Art 1 : Ce tournoi est réservé, sur invitation aux 12 premières équipes Poussins qui enverront leur demande d'engagement. Les engagements seront validés après réception d'un chèque de caution de 100 €.

Art 2 : Le rendez vous est fixé à 13h00 le 15 avril 2017 au gymnase de la rue Grellet pour un début de tournoi à 14h00 précise. Remise des récompenses vers 16h30 le dimanche 16 avril 2017.

Art 3 : Les rencontres se dérouleront sur 3 ou 4 terrains. Chaque équipe jouera entre 6 et 7 matchs.

Art 4 : Les joueurs devront être licenciés à la FFBB.

Art 5 : Les rencontres de la phase de poule se disputeront en 2 mi-temps de 10 minutes (à voir sur le planning des rencontres), arrêts de jeu non décomptés. Les matchs débutent et s'arrêtent en simultané. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé, à la suite du match et après un entre-deux, à une mort-subite (première équipe qui marquera un panier ou un lancer franc sera déclarée gagnante).
Pour les rencontres des play-offs et matchs de classement les arrêts de jeu sont décomptés.

Tout au long du tournoi sur un match, la 4ème faute d'un joueur sera éliminatoire. A partir de la 5ème faute collective, des lancers francs seront shootés.
La faute technique du joueur entraine l'exclusion de celui-ci pour la durée du match.

Le classement sera établi d'après le barème ci-dessous :
- 2 points par victoire
- 1 point par défaite

*Nous attirons votre attention sur le fait que pour éviter des abus notamment lors des rencontres aux temps de jeu non décomptés, les arbitres feront respecter scrupuleusement la règle des 5 secondes.*

Art 6 : Les changements s'effectuent à la volée au niveau de la ligne médiane. Le joueur sortant tape dans la main pour son coéquipier puisse rentrer.
Pour les demies finales, la petite finale et la finale les changements s'effectueront lors d'un arrêt de jeu sur ordre de l'arbitre.

Art 7 : Il n'y aura aucun temps-morts lors des rencontres. Pour les demies finales, la petite finale et la finale les équipes auront le droit à un temps-mort par mi-temps.

Art 8 : En cas d'égalité au classement, c'est la différence entre points marqués et points encaissés qui sera prise en compte, au cas où cela ne suffirait pas, la meilleure attaque sera privilégiée.

Art 10 : Chaque équipe doit prévoir 2 jeux de maillots de couleurs différentes et doit être accompagnée d'au moins un dirigeant de son club.

*Il vous sera peut-être demandé durant le tournoi de fournir une personne pour arbitrer une rencontre.*

Art 11 : Tout litige sera tranché par les organisateurs du tournoi, après consultation des parties prenantes.

Art 12 : Le Limoges CSP se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de vol et autres dommages survenus au cours et dans l'enceinte du tournoi. Les clubs participant devront être assurés pour la responsabilité civile selon les conditions réglementaires en vigueur.

Art 13 : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du tournoi.

Art 14 : Le fait pour un club de participer à ce tournoi implique l'acception du dit règlement.

Nous comptons sur tout le monde, coachs, joueurs, dirigeants, parents pour avoir une attitude FAIRPLAY en toutes circonstances (et particulièrement vis à vis des arbitres bénévoles) afin que ce tournoi constitue une belle fête pour tout le monde.

La Commission Tournoi